

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLICQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY**

\* \* \* \*

**COMMUNE DE FREPILLON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 24 septembre 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le quinze septembre 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Roger MIGNOT, Micheline MAINGUET, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, Nathalie VOLTZ POUILLE (*conseillers municipaux*)

**Représentés par pouvoir :**

Raynald BEAUFILS, pouvoir donné à Michelle TORTOSA

**Secrétaire de séance :** Bernard PAUTET

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers.  
Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Directeur général des services

À la demande de Monsieur le Maire, le Directeur général des services donne lecture de la décision du 3 septembre 2009 relative aux tarifs pour les annonceurs dans les bulletins d'information 2009 et 2010, décision prise en application de l'article L 2222-22 du CGCT.

Monsieur le maire ajoute que les sommes perçues, environ 6 000 €, couvrent pratiquement la totalité de la couverture du bulletin annuel pour les deux années.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Autorisation de signature d'une convention avec France telecom pour la réalisation de travaux de dissimulation des lignes (rue du Coudray)**

Rapporteur : Bernard TAILLY

La commune entreprend des travaux d'enfouissement des réseaux aériens du n° 10 au n° 84 de la rue du Coudray.

Conformément à l'article L 2224-35 du Code général de la Collectivité territoriale, Monsieur le maire sollicite l'autorisation de signer une convention en vue d'organiser les relations et les conditions financières entre les deux parties.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de ladite convention.

## **1.2. Autorisation de procéder à la signature d'une convention avec le Conseil général en vue d'adhérer à un groupement de commande pour le diagnostic d'accessibilité des ERP**

Rapporteur : Monsieur le maire

Obligation est faite aux collectivités de réaliser avant le 31 octobre 2010 un diagnostic d'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public de catégorie 1 à 4.

Le Conseil général propose la mise en place d'un dispositif de soutien aux communes par la mise en place d'un marché global départemental, pour ce diagnostic.

À cet effet, il convient d'adhérer à ce groupement et signer la convention avec le Conseil général. Compte tenu de l'intérêt économique, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le principe et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

## **2. SOCIAL**

### **2.1. Information sur l'attribution des logements sociaux des Flaches**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal des modalités d'attribution des nouveaux logements sociaux « des Flaches », dont la livraison est prévue pour la première quinzaine de novembre. Il rappelle le nombre de logements du contingent « Commune » et « Préfecture » géré par la Commune. La quasi-totalité des demandes de 4 et 5 pièces déposées en mairie ont été honorées, 8 à des Frépillonnais et 3 pour l'extérieur.

## **3. URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **3.1. Cession à titre gratuit de parcelles à la CCVOI en vue de la réalisation d'une piste cyclable**

Rapporteur : Monsieur le maire

Dans le cadre de l'aménagement des Flaches, Monsieur le maire a sollicité la CCVOI afin qu'elle prenne en charge, dans le cadre de sa compétence « circulation douce », la réalisation de la piste cyclable le long de la voie ferrée.

Par délibération du Conseil communautaire la CCVOI a accepté la réalisation, l'entretien et les frais liés à la pose d'une clôture d'un montant de 19 520 €. Pour ce faire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la cession à titre gratuit des parcelles propriétés de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession de 23 parcelles pour une superficie de 2 618 m<sup>2</sup>.

### **3.2. Avenant n° 1 au protocole entre la commune de Frépillon et la société SOGEPROM en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme au lieu dit « les Carreaux »**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle que la commune de Frépillon a signé le 9 octobre 2008 un protocole définissant les différentes modalités d'intervention des parties dans le cadre de l'urbanisation des « Carreaux ». Ce protocole fixait notamment les conditions d'acquisition des terrains et différentes conditions de réalisation.

Au cours de la phase étude, le projet initialement prévu a été modifié afin de prendre en compte les différentes contraintes urbaines, financières et foncières.

À ce titre, il convient donc de modifier le programme tel que fixé au protocole initial.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au protocole.

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement du dossier dont les permis de construire ont été délivrés les 10 et 16 septembre 2009.

### **3.3. Dispositif du « PASS foncier »**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal, à la demande Monsieur le maire, est invité à réfléchir sur la mise en place du « PASS foncier » sur la zone des Carreaux. Il s'agit d'un dispositif d'aide à l'accession à la propriété de logements neufs par des ménages à revenus modestes.

Monsieur le maire explique que dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété est un objectif important pour de nombreux ménages. Le niveau des prix de vente des logements rend souvent difficile l'accession des primo-accédants aux revenus modestes.

La commune de Frépillon a la volonté d'agir pour favoriser l'accession.

Pour être éligible à ce dispositif, les ménages doivent remplir certaines conditions et disposer d'une aide par une collectivité. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de 3 000 € par logement dont le nombre d'occupants est inférieur à 3 et de 4 000 € si le nombre d'occupants par logement est supérieur à 4, une partie étant prise en charge par l'Etat. Ce dispositif se limiterait à la zone « des Carreaux ».

Ce dispositif se traduit pour l'acquéreur par :

- une subvention versée par la commune au constructeur
- une baisse de la TVA de 19,6 % à 5,5 % soit 11,50 % d'économie
- un portage du foncier à terme par un organisme de « 1 % logement »

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le maire, est favorable à la mise en place de ce dispositif.

### **3.4. Aménagement Poirier de Souris**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire présente un projet réalisé par le BET Colas pour l'aménagement du « Poirier de Souris ». Il est rappelé que des subventions ont été accordées. Le projet présente donc un intérêt environnemental important pour cette partie de la commune et est compatible avec l'aménagement des Carreaux, notamment pour le traitement des eaux pluviales.

Il comprendra des bancs, un parcours de santé et sera arboré d'essences locales.

### **3.5. Rapport prix et qualité du service public d'assainissement (SIAMMAF) année 2008**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur le maire qui souligne que pour l'année 2008 le point important est la mise en construction de la nouvelle station d'épuration.

### **3.6. Rapport prix et qualité du service public d'élimination des déchets (TRI ACTION) année 2008**

Rapporteur : Monsieur le maire

Après avoir commenté certains chiffres clés, les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport. En liaison avec le document présenté, Monsieur le maire commente le nouveau règlement de la déchetterie, dont on retiendra la principale modification qui est de limiter l'accès à 16 passages par an et par usagers.

### **3.7. Rapport prix et qualité du service public de l'eau potable (SIAEP) année 2008**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal n'émet aucune observation sur le rapport présenté et approuve la volonté du SIAEP de mener dans un avenir proche une étude sur la décarbonatation.

## **4. FINANCES**

### **4.1. Renouvellement du placement de la trésorerie**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose de délibérer en vue de renouveler le placement de fonds, sur compte à terme auprès de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

À l'unanimité, la délibération est approuvée.

#### **4.2. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'OMS**

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur le maire adjoint propose le versement de 364,30 à l'OMS en vue du remboursement de dépense engagée dans l'acquisition de matériel sportif pour les écoles et le CLSH.

À l'unanimité, le versement est approuvé.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **5.1. Dissolution du syndicat intercommunal de Bessancourt / Frépillon pour la construction du centre de secours**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Maire rappelle que la création du syndicat est liée à l'acquisition du foncier nécessaire à la construction du centre de secours. Aujourd'hui, compte tenu du remboursement des emprunts, il n'a plus lieu d'exister. Il propose d'approuver sa dissolution et d'accepter la répartition du solde des comptes qui s'élève à 3 397,89 € pour Frépillon.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution et accepte la répartition du solde des comptes.

##### **5.2. Signature d'un avenant à la promesse de vente du 28 février 2008 avec les époux BELLENGER**

Rapporteur : Monsieur le maire

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à la promesse de vente du 28 février 2008 afin de reporter au 31 décembre 2009 l'échéance. Cet avenant permet ainsi d'attendre la fin du délai de retrait et de recours des tiers pour le permis de construire des Carreaux.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 et consent la compensation prévue.

#### **INFORMATION**

Monsieur le maire donne brièvement les chiffres de fréquentation des structures petites enfance communautaires : 21 familles de Frépillon en bénéficient.

Le Conseil municipal est informé de la réflexion menée par les architectes dans le cadre de la restructuration du gymnase et des écoles. Est notamment évoquée l'étude de choix d'énergie pour ces deux structures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 15.